

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Duration (Un an, Huit mois, Six mois, Quatre mois) and Price (\$ 2.00, 1.50, 1.00, 0.75). Includes 'L'abonnement est strictement payable d'avance' and 'EDITION HEBDOMADAIRE'.

Le Soleil

ORGANE DU PARTI LIBERAL

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne) à l'heure 1.00. Autres insertions, si publiées avant 10 h. 0.50. Trois fois par semaine 0.30. Deux fois par semaine 0.25. Une fois par semaine 0.20. Avis de mariages, mariages ou décès 0.25. Toutes lettres, communications, etc. ayant rapport aux affaires d'administration, doivent être adressées: LE SOLEIL, Québec; et toutes communications concernant la rédaction doivent être adressées au SOLEIL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC

BUREAUX: 60-92 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

LE SOLEIL

Edition du midi

QUEBEC, 13 JANVIER 1898

LE BANQUET

LANGELIER

La grande popularité de l'honorable François Langelier s'affirmera, encore une fois, ce soir, au banquet que les citoyens de Québec et ses amis du district lui offriront, à l'occasion de son entrée dans la haute magistrature. Ce ne sera plus, comme autrefois, l'ovation au tribun populaire, sortant glorieux de la mêlée, au vainqueur de quelque ligue de nos luttes politiques — lui qui en a tant vu —. Ce ne sera plus la réjouissance du champion, que le suffrage populaire porte aux honneurs parlementaires, voire même aux honneurs municipaux; c'est l'hommage rendu au fier joueur qui dépose les armes, qui prend une retraite honorablement gagnée; à l'homme, encore dans la vigueur de l'âge, qui peut regarder son passé et s'en féliciter comme d'une vie plus qu'ordinaire, toute remplie de faits, de travail, de mérites.

Ceux qui assisteront à ce banquet seront nombreux, car nombreux sont les admirateurs, les amis de cet homme sympathique. S'il fallait battre le ban, et appeler tous ceux qui ont reposé leur confiance en François Langelier, comme avocat, maire de Québec et député, notre ville n'a pas de salles capables de contenir la foule qui se présenterait. Il faudrait la réunir en plein air, comme c'est si souvent en plein air et face au peuple, que M. Langelier a su conquérir ses droits à l'admiration de ses compatriotes, nous allions dire, de la postérité.

Ce soir donc, que le tout Québec, tout le district, toute la province soient au moins représentés, dans ce banquet, qui doit marquer la transition de cette vie populaire, du forum au prétoire. Désormais, il n'apparaîtra plus à la foule, dont il a été si longtemps choyé, que pour prononcer sur ses différends, après avoir si souvent pris la défense de ses intérêts.

LA RÉGION DE LA BAIE JAMES QUEBEC ET TORONTO

Les efforts que fait la ville de Toronto pour se mettre en communication avec les régions méditerranéennes de notre pays ne devraient-ils pas être pour nous, citoyens de Québec, d'un précieux exemple? On a compris, à Toronto, que dans un avenir plus ou moins prochain, toute cette immense région de la Baie James devra donner au trafic du pays une impulsion considérable; qu'il y a là des richesses presque incalculables qui prendront bientôt leur cours vers les grands marchés du monde, et l'on se préoccupe beaucoup d'attirer ce trafic sur la capitale d'Ontario.

Là, on ne se contente pas de lancer des idées; on les travaille, ces idées, on s'assemble, on discute, on prend des informations de ceux qui sont à même d'en donner, et en attendant, on prépare l'action, la lutte, si vous le voulez. Tout dernièrement, il s'est tenu une assemblée à Toronto, où l'on s'est fort occupé de la question d'attirer en cette ville, par un chemin de fer, le trafic immense que promet l'ouverture prochaine de la région de la Baie James.

Le maire de la ville, président, et les hommes les plus influents de la finance, du commerce et de l'industrie s'étaient donné rendez-vous à cette réunion, non pour s'amuser à l'exposé d'une utopie, comme on l'aurait peut-être fait chez nous, mais pour aviser aux moyens de mettre en œuvre un projet raisonnable, et qui s'impose, trouvent-ils, aux intérêts de leur localité.

C'était la réunion d'un comité formé pour prendre en considération le projet de construire un chemin de fer de la Baie James à Toronto.

cette partie immense de notre pays, ses richesses, ses ressources, le commerce qui pourrait s'y faire, et celui qu'il y a déjà nos voisins des Etats-Unis. En effet, les américains ne nous ont pas attendus avant d'aller chercher dans cette partie du territoire canadien les milliers de piastres qu'ils retirent annuellement de la chasse à la baleine. Au dire de M. Tyrrell, on n'a pas d'idée de l'étendue de ce territoire, de ses richesses, de ses ressources, en produits de la pêche, en pelleteries, en minerais.

La découverte des minerais la pêche, le trafic des pelleteries offrent un vaste champ d'exploitation aux canadiens. Déjà, comme nous l'avons dit, les américains y font un trafic considérable avec la pêche à la baleine. Qu'il suffise, pour avoir une idée de cette seule ressource, de songer qu'une baleine donne en huile et en os pour une valeur de dix à vingt mille piastres. Et M. Tyrrell affirme avoir vu lui-même la mer couverte à perte de vue de baleines blanches.

Il s'en fait aussi un trafic considérable pour l'Angleterre. Et puis, ce sont les morces dont les peaux et l'ivoire valent dans chaque pièce de \$30 à \$40, les marsouins, les narvals, et plusieurs espèces de phoques, ailleurs aujourd'hui tant disputés. Rappelons en outre la traite des pelleteries qu'y fit jadis et qu'y fait encore la compagnie de la Baie d'Hudson. M. Tyrrell a vu sur le bord de la mer de véritables amas de pelleteries, entassées là comme des meules de foin, par les Esquimaux, qui attendaient l'occasion de les faire parvenir au poste le plus proche de la Baie d'Hudson.

Les américains ont su tirer des millions de piastres de ce trafic d'os et d'huile, dans ces parages canadiens. Il ne serait que juste et temps que les canadiens se misent en tête de savoir en profiter eux-mêmes. D'autres explorateurs disent que le pays qui s'étend entre la Baie James et le chemin du Pacifique offre de bons endroits pour l'établissement de fermes, et les gens de Toronto s'agitent pour faire de leur ville le déversoir de toutes ces richesses, qui se mettront avant peu à affluer vers le cœur du pays et les ports de mer.

Or s'il est une ville, dans tout le Dominion, qui devrait le plus rationnellement compter sur ce trafic, n'est-ce pas Québec? Quand tous ces produits cherchent leur voie pour atteindre le marché, n'est-ce pas vers le port de mer le plus rapproché, le point terminal du trafic maritime le plus à leur portée, qu'ils devront naturellement tendre? Les avantages plus ou moins artificiels que leur offrent les gens de Toronto pourrions-ils tenir la comparaison avec tous les avantages naturels que leur offre le port de Québec?

Voilà une question que nous avons déjà soulevée l'autre jour. Disons seulement aujourd'hui que ce qui se fait à Toronto est bien de nature à attirer notre attention, et à donner à nos hommes d'initiative l'occasion de secourir de toute leur influence le projet du chemin de fer de Roberval à la Baie James. Quoique l'on fasse, avec les exigences du transport rapide et les modifications que l'on fait subir pour cela à la flotte marchande, il arrivera inévitablement un jour où les gros vaisseaux de transport ne pourront plus s'aventurer dans l'intérieur du pays, et le trafic qui cherche, comme une eau courante, à gagner le plus prochainement la mer, ne peut pas manquer, tôt ou tard, de se frayer un passage par ici.

Mais il ne suffit pas de se confier, de confier surtout ses intérêts, dans ce siècle de concurrence et d'antagonisme — à la force des choses; il faut surtout la secourir. Voyons donc aujourd'hui si l'intention de notre public ne devrait pas être appelée à cette course au nord, à l'établissement rapide d'une voie de chemin de fer entre Québec et la Baie James.

Les élections municipales dans la province

Lévesque — M. Sharples, C. L., et M. James Tiernan ont été élus conseillers par la paroisse de St. Columba de St. Lévy. Cowanville — Le Dr. Cotton et M. W. F. Vilas ont été élus par acclamation, en remplacement de MM. Brewer et Lawrence. Sweetsburg — Le Dr. Fuller et le lieutenant E. Angrand ont été élus conseillers. Danham — Le Dr. Stevens et l'hon. Thomas Wood ont été élus. Lachute — M. John McRae, élu maire par acclamation. MM. Jousse, Jos, Thos Christie et Hugh McKee élus conseillers. Sherbrooke — Elus par acclamation: M. H. R. Fraser, G. A. Lebaron, L. H. Gony, C. H. Langlois. Macville — MM. N. Messier, G. Vézina, J. Gagnon, élus par acclamation.

A LA CHAMBRE LA FIN DE LA SESSION

L'OPPOSITION A PERDU LE COUT DES MOTIONS DE NON CONFIANCE

Diminution dans les dépenses

AUGMENTATION DANS LES RECETTES

Différence en faveur du régime libéral, en six mois, \$335,024.92

Une rude riposte à MM. Flynn et Pelletier

12 janvier L'ouvrage achevé, ça sent la fin. Presque toutes les mesures du gouvernement sont passées. Les subsides sont votés. Il ne reste plus qu'à adopter quelques-uns en troisième lecture et la Chambre aura terminé ses travaux. Le Conseil travaille avec énergie et expédie tous les jours un certain nombre de bills dont quelques-uns restent sur le carreau.

La Chambre a fait un effort et s'est efforcé de passer un seul coup le bill de Montréal et le bill des pharmaciens. Mais c'était trop fort. La bouche était trop grosse et la querelle entre les drogues et les épices n'est pas réglée.

Il ne faut pas demander trop. Ce qu'il y a de mieux à faire, maintenant, c'est de le laisser filer en douceur, jusqu'à la prochaine session. Le temps est un grand maître et les pharmaciens aidés des médecins réussissent probablement à calmer les douleurs de leurs adversaires, ou, comme dernier moyen, leur faire avaler les plus délétères et les plus toxiques de toutes les médecines patentées. Ce sera une expérience. On a bien essayé ce soir à le digérer, mais la digestion a bloqué en sortant du comit.

Ce soir, la Chambre a passé les quatre bills privés qui brillent sur l'ordre du jour. On termine les subsides et la Chambre, suivant la coutume établie, se met au comit des voies et moyens. En langage vulgaire, elle fait semblant de chercher où trouver les revenus nécessaires pour rembourser les dépenses. C'est une formalité, mais elle a soulevé une discussion extrêmement intéressante et dont M. Marchand est sorti avec les honneurs.

M. Flynn a ouvert la danse, sans se douter du guépier. Il a voulu au gouvernement qu'il n'a plus l'intention de proposer de motion de non confiance, mais il doute que l'administration puisse attacher les deux bouts. Il ne le dit pas, mais on sent qu'il a envie de déclarer qu'il n'y a pas moyen de gouverner sans la taxe.

Mais M. Marchand est outillé. Et il présente à la Chambre un petit tableau instructif que je reproduis.

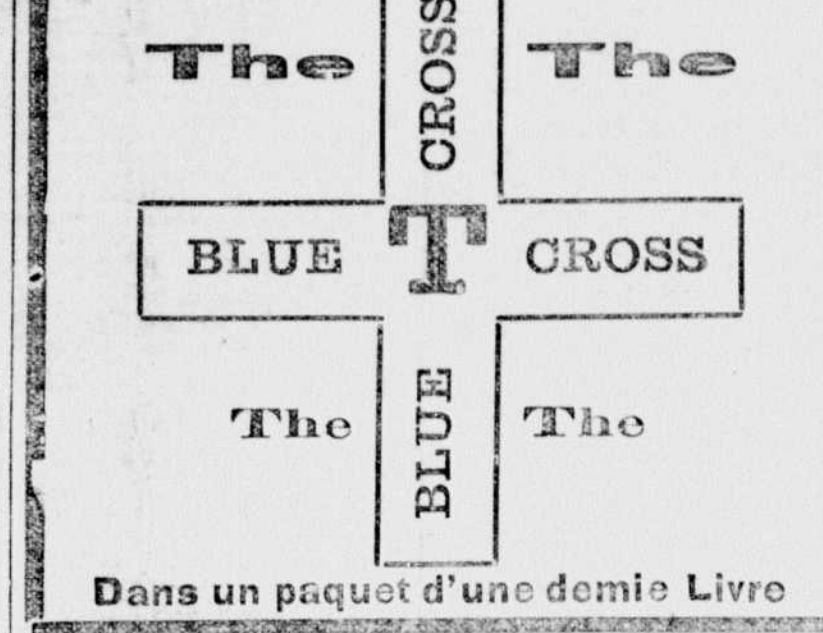
Table with 2 columns: Category (Recettes ordinaires, Régime libéral, Régime conservateur) and Amount (\$1,059,446.92, \$1,727,994.05, \$67,547.13).

Augmentation dans les recettes sous le régime libéral... \$67,547.13. Régime conservateur: Recettes ordinaires du 30 juin au 31 décembre 1896, \$2,434,226.06. Régime libéral: Recettes ordinaires du 30 juin au 31 décembre 1897, \$2,166,477.79.

Diminution des dépenses sous le régime libéral... \$207,577.79. Récapitulation: Nous avons au crédit du régime libéral: 1° Augmentation dans les recettes... \$67,547.13. 2° Diminution dans les dépenses... 207,477.79. Différence en faveur du régime libéral... \$335,024.92.

Tout le monde admettra que le résultat est magnifique et que la députation libérale l'a accueilli avec des applaudissements. Naturellement, l'opposition ne trouve pas cette double de son g-d. M. Flynn et M. Pelletier veulent sortir de l'impasse. Leur prétention est celle-ci: D'après eux, le gouvernement n'aurait pas pressé la collection avant le 30 juin 1896 pour faire en rer l'argent après cette date, et par conséquent, augmenter les recettes sous son administration au détriment du régime Flynn, pendant qu'il a payé avant le 30 juin tout ce qu'il a pu pour grossir le déficit bleu.

400 TASSES



"ROYAL" est sans égal pour guérir le mal de dents, 15c la bouteille

Cadeaux! Cadeaux! AMUSANTS! PRÉCIEUX! JOLIS

Nouveautés en argent sterling. Porte-monnaies, Bourses et Articles en cuir. Boîtes à toilette et Assortiment en Cellulose. Statuettes, Boîtes à poudre, Bombonniers et Vaporisateurs. Verres de Bohême et Bisc. Coutellerie de table et de fantaisie Butler. Jeux de salon en grande variété. Articles de Sport, Patins, Raquettes. Hockey, Traîneaux, etc., etc.

V. & B. Sporting Goods Store

51—Rue de la Fabrique—51. TELEPHONE 190 - - - P. O. BOITE 1050.

Et quand il se voit battu, vite il se dépêche de faire entrer l'argent par cachep un peu son déficit. M. Marchand, à peine arrivé au pouvoir, se réfère à cette circulaire et donne des ordres en conséquence aux percepteurs du revenu. Or sa lettre est en date du 18 juin, c'est à dire avant la fin de l'année fiscale.

Et il y a plus que ça. On accuse M. Marchand d'avoir accumulé les paiements avant le 30 juin, pour charger le passif des budgets. Or, M. Marchand montre encore qu'il a payé, le 31 décembre, des comptes de ces mois, dus avant le 30 juin, et ces comptes s'élevaient à la somme respectable de \$21,217.64.

Le paque fait la grimace. Mais elle n'a pas fini. Il y a l'autre accusation contre M. Marchand. Celle d'avoir retardé la collection avant le 30 juin, pour augmenter le déficit conservateur. Les délicieuses instructions de M. Hackett, secrétaire provincial dans le cabinet Flynn, parlent par elles-mêmes et démontrent l'accusation.

Le 29 janvier, M. Hackett écrit à son sous ministre "qu'il ne croit pas prudent, pour le moment, de presser la collection des montants dus par les municipalités." Ça presse, évidemment, car à la même date, arrive un télégramme de M. Hackett: "N'envoyez pas de comptes aux municipalités avant que je vous écrive." Ça chauffe de plus en plus, et le 3 février, autre dépêche plus explicite: Que la collection attende.

Après ces pressantes instructions, rien n'est fait jusqu'au 15 mars. Mais le 13 mai, changement complet. Un nouveau télégramme: "Go on with collections." En français: "Poussez fort la collection." Le go on a provoqué un immense défilé de rire en Chambre et les libéraux ont chaleureusement applaudi le premier ministre. M. Hackett a essayé quelques explications, mais il n'est resté que la Chambre.

Après cela, la Chambre s'occupe de quelques bills d'intérêt public présentés par les députés, ce sont des amendements aux écoles, qui n'offrent guère d'intérêt, excepté celui de M. McCorkill qui exempté de saisir les effets des tiers et qui se trouvent dans des prémisses louées, après qu'il a été donné un avis au locataire qu'il n'appartient pas au locataire. Cela change la loi au cas de locataires et locataires.

Une autre loi qui intéresse nos jeunes amis, les étudiants, est celle de M. Chenevert, pour abolir le "B. A. bill". Il passera en comité général demain. Signe précurseur de la fin, le massacre des innocents est commencé et les pauvres bills qui sont venus trop tard dans cette session trop vieille, tombent sous l'empressement général d'un fluir au plus vite. D'autant plus que M. Marchand nous laisse entrevoir la clôture de la session pour vendredi.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la Chambre va se coucher à une heure. CHARLES DEBOISE. (Voir la 2e page)

Nous Insistons

Sur le fait qu'aucune maison ne peut nous être comparée pour garder en stock les meilleurs parfums, la plus grande et la plus belle variété, et les plus bas PRIX. A Québec, quantité de maisons important directement de Montréal ou Toronto et perdent au moins 25 p. c. que les maisons de Montréal prévalent pour leurs profits. Ce montant, ajouté à celui que le marchand doit prendre, fait que le client paie moitié plus cher que s'il achetait d'un véritable importateur. Aux acheteurs de juger quelles sont les maisons à Québec capables de faire leurs importations plus loin qu'à Montréal. Là est le secret de se procurer de bons produits à des prix minimums.

J. E. Livernois POUR VOS COMMANDES

En Bonbons, Chocolats, Biscuits, Cigares, Cigarettes, Etc, Etc,

et pour tous les autres Articles concernant cette branche de commerce

Adressez vous toujours chez A. B. DUPUIS 190 Rue St Paul

VINS ET LIQUEURS

Nous tenons pour usage général un assortiment complet de Vins et Liqueurs de premier choix

Pharmacie - - - - - W. BRUNET & CIE 139 et 141 Rue ST JOSEPH ST ROCH.

LA PHARMACIE ROY

Est situé sur la rue ST JEAN à l'angle de la rue ST STANISLAS, QUÉBEC. C'est notre règle invariable de n'employer pour la préparation de nos médicaments que des "produits absolument supérieurs" que nous importons directement des pays de production.

Nous donnons des timbres de commerce

Sirop du Dr Hill

POUR LE RHUME, LA GRIPPE, ETC. En vente partout 10 et 20c la bouteille

Forgerons et Charrons

Fer en barre, Feuillard et acier, Clous et fers à cheval, Râpes et limes, Soufflets et enclumes, Forets (drills) étaux, filières, etc. Raies, jantes et moyeux, Ressorts et soufflets de voiture, Couleurs, huiles, vernis, etc. Nos prix et qualités et nos termes de crédit défient toute concurrence

Compagnie Chini Pied Cote de la Montagne, Québec.

G. F. GIBSONE Belleau & Belleau AVOCAT BATISSE DE LA BANQUE UNIO 56 Rue St Pierre, Québec 93 Rue Saint Pierre Agents d'assurance

MEURTRIER DE SA FEMME

Saint-Quentin, 12. Le nommé Allot, domicilié à Bell...

Un enfant des douars mange

Alger, 12 janv. Une femme indigène de Blandan...

Double assassinat et suicide

Château-Thierry, 12 janv. M. Louis Laurent, âgé de trente-sept...

Brasserie de Beauport

La compagnie de Brasserie de Beauport...

Rapport 29373

Chers messieurs. - Nous vous transmettons...

Wahl & Henius, directeurs. Académie Américaine de Brasserie...

EXPOSITION DE 1900

Si vous voulez économiser et vous assurer...

The Franco American Tourist Co.

261 W. 25th str, New-York. Versoignes mensuels ou hebdomadaires...

Feuilleton du SOLEIL

PERE et FILS

SOUS DES DRAPEAUX ENNEMIS

Se mettre à sa recherche, c'était s'exposer à des dangers redoutables...

Venant d'Arriver

BANANES. ANANAS. TOMATES FRAICHES. LAITUE, Etc., Etc.

Que j'ai le plaisir d'offrir à mes pratiques à l'occasion de la NOUVELLE ANNEE

Les meilleures liqueurs et vins français

Un assortiment complet de Claret, S au terrain de Natch...

A. GRENIER

94-95 RUE ST JEAN. A l'encoignure de la Rue Saint Stanislas

PARFUMERIE !!!

Assortiment complet de Parfums des meilleures marques

(Pas de camelote)

allemande ni de fausses marques) - AUSSI -

Grand choix de Vapourisateurs et d'articles d'Ebène de fabrication française

Nos prix sont, comme toujours, les plus bas.

PHARMACIE DE

'LA CROIX ROUGE'

Coin des rues St Jean et Palais HAUTE VILLE

Quelle responsabilité

Celui, qui pour une raison ou une autre, néglige de se donner les soins qui...

ment au tombeau. Depuis que les remèdes sauvages de J. E. P. Racicot...

J. E. P. RACICOT

100, RUE ST-JOSEPH, S.A.L. 332, Q. 105A, J.

Dr S. GAUDREAU

DENTISTE 133 rue St Joseph, St Roc. vs Le Limonnet Minard guérit la névralgie.

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN

Offre indubitablement La route la plus à bon marché et la plus confortable

pour aller aux champs d'or du Klondyke et du Yukon

Les vapeurs partent de Vancouver - Janvier 24, février 7, 14, 21, 28...

Excursions spéciales via l'Atlantique, Southampton (Anglais), G.P. Steamship et Vancouver.

3300 autour du Cap Horn

Excursions spéciales via l'Atlantique, Southampton (Anglais), G.P. Steamship et Vancouver.

GEORGE DUNCAN

Agent des Passagers. Bureau des Billets et du Télégraphe. 14 Rue Duval.

SILLERY N.Y. SERIES

CHEMIN ST LOUIS. Ont toujours en mains les plus belles plantes, les plus belles palmes, verdure, etc.

Un vigoureux coup de balai SAMEDI LE 15 JANVIER nous commencerons

Une grande vente sans réserve, étant obligé de laisser dans quelque temps, le magasin que nous occupons

Le couteau du sacrifice fera son œuvre

Les prix seront coupés juste en deux. L'assortiment des marchandises est considérable. Il y a à peu près de tout, ainsi qu'un bon montant de hardes faites et de pelletteries.

L'occasion est bonne pour ceux qui veulent faire des bargains, ne la laissez pas aller.

Tout le stock doit être vendu.

Ce n'est pas un bluff ni un stock endommagé par l'eau et la fumée, mais de bonnes marchandises à moitié prix.

Venez voir nos prix et vous convaincre de la vérité de ce que nous avançons.

ED. BELANGER & CIE

746 RUE ST VALIER 12-13-14

ATTENDEZ

LUNDI LE 17 JANVIER 1898

REDUCTION

Considérable sera faite cette semaine sur toutes nos marchandises et un fonds de commerce

Évalué à 83,000 sera offert en même temps à sacrifice

MICHAUD & GAUVIN

183, RUE SAINT-JOSEPH, Vis-à-vis l'église St-Roch. 171 1m

CHEMIN DE FER GRAND TRONC

LES TRAINS LAUSSENT LEVIS A 7.30 a. m. 12.40 et 7.30 p. m.

La route la plus prompte, la plus directe et la plus populaire pour la KLONDYKE

Choix de plusieurs routes et informations impartiales données. Toutes particularités données au sujet du dépôt de tous les steamers des côtes du Pacifique pour l'Alaska et l'accommodement réservé d'avance.

La route la plus courte et la plus prompte pour New York. Les passagers quittant Lévis par le train de 12 h. 45 m. arrivent à New York à 7 h. 30 le matin suivant.

BUREAU DES BILLET

Un officier de douane des Etats Unis est à Lévis et Québec pour examiner les bagages allant à tous les points des Etats Unis.

BUREAU DES BILLET

Four toutes informations et accommodations de chars particuliers et domestiques, s'adresser aux bureaux de la compagnie (Voisin du Bureau du Post)

INTERCOLONIAL

Le et après lundi, 13 oct., les convois de chemin de fer voyageurs commencent les dimanches exceptés.

Les convois laisseront Lévis Accommodement pour Rivière du Loup et Campbellton à 7.50

Express direct pour St-Jean, Halifax et Sydney à 11.00

Accommodement de Lévis au Loup (marché et vendredis) à 4.15

E. ROUMILHAC

ELEPHONE 246... GROS et DETAIL. Marchandises d'automne reçues par les derniers steamers venant directement des Pays de production.

E. ROUMILHAC

57,59 RUE ST JEAN. Entrepôt: 187 rue Saint Paul

CADEAUX DE NOEL

Ne manquez pas de voir notre assortiment... BARGAIN DANS...

JAMIS PERRY

833 rue Saint-Paul, Québec 174 1m

Un magnifique Poste d'affaires à louer à Fraserville

Le sous-locataire ayant décidé d'abandonner les affaires, offre à louer son magnifique magasin. C'est une occasion rare qui est offerte pour ceux qui désireraient s'installer dans une petite ville d'avenir.

G. A. BINET, Fraserville.

O. Vezina & Cie

64 Rue St Joseph et 736 Rue St Valier

Importateurs de Sucreries en gros

Les marchands de la campagne y trouveront un assortiment complet de marchandises à la grosse, chocolats, mélanges, gommes, etc.

NOUS FAISONS 35,000,000 D'Allumettes chaque jour EN RECEVEZ-VOUS VOTRE PART ? The E. B. Eddy Co (LIMITED) HULL, QUEBEC

Aux amateurs de café On dit souvent JE NE PUIS TROUVER DE BON CAFE A cela je réponds, c'est que vous avez jamais essayé le Célèbre Café Français J. B. ROUSSEAU MARCHAND DE THEES 238, RUE ST-JOSEPH Succursales: 214, Rue Saint Jean 70, Cote des Marchands, Lévis.

Proclamation fin de se conformer aux désirs, généralement exprimés LES QUATRE SAISONS 205-RUE SAINT JOSEPH-205 Ordonne qu'à l'occasion de l'arrivée de l'hiver parmi nous: que soit maine soit pour leurs pratiques et le public en général la semaine des g bargains et offre aux acheteurs en même temps que l'hommage de leurs l'avantage du choix dans un immense lot de marchandises d'hiver au tant de \$15,000 achetées pour la moitié du prix coûtant par un des ciés justement de retour de Montréal.

Aux Quatre Saisons 205 RUE ST JOSEPH Le plus beau choix pour les fetes de Guitares, Mandolines, Banjos, Violons, Cornettes, Flutes, Picolor

Chez Hudon Paradis & Cie 93,95 Rue St Jean 29 nov. 1897

ges, irrité, se cachait de lui. Il ne savait par conséquent où le prendre, à supposer qu'il n'eût pas déjà quitté Paris.

—Si ce message est verbal, monsieur, hâtez-vous de l'oublier; s'il est écrit, hâtez-vous de le détruire. Tâchez surtout que nul n'apprenne que vous cherchez à nouer des rapports avec Georges.

dehors, madame Bonaparte achevait sa toilette. On venait de la coiffer. Debout devant une psyché, elle se regardait tout entière dans sa sveltes silhouette, elle tendait ses bras nus aux manches d'une robe en mousseline grise-bleue, parsemée de fleurettes aux couleurs éclatantes, que lui présentait une de ses femmes.

oujours occupée à mettre en lumière avec une indomptable persévérance ce qui restait en elle de jeunesse et de fraîcheur ou pouvait en donner l'illusion. Les femmes qui la servaient, complices naturelles de ses stratagèmes, avaient fort à faire pour la contenir. Quoiqu'elle rare égalité d'humeur et bonne par nature, elle s'empâtait souvent de leur impuissance à réparer en elle les outrages du temps. Chaque matin, durant plusieurs heures, elle devait s'ingénier à y parvenir, sachant bien que l'exigence idiote ne consentirait à se délivrer de leurs mains que lorsque sa psyché lui aurait démontré qu'elle restait toujours, malgré tout, elle le savait, mais elle savait aussi qu'elle tirait un charme, plus puissant encore que la beauté, de la grâce de sa physionomie, de l'expression de ses yeux, de la souplesse de sa taille, de la morbidesse de son corps de créole, gras sans excès, d'une élégance parfaite en tous ses mouvements.

—Ah! oui, je me souviens, ma déchéance. Elles radotent, vos cartes, ma pauvre Lenormand, à moins qu'elles n'aient entendu faire allusion au temps où je serai devenue une vieille femme...

—En ce temps-là, Bonaparte ne sera plus jeune. Ce n'est pas alors qu'il songera à m'abandonner. Et tant que nous serons jeunes, il ne m'abandonnera pas. Je le tiens et je le tiens bien.

EDITION DU SOIR

6 HEURES

JEUDI, 13 JANVIER 1898

Nouvelles de Montréal

Un événement important

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Le premier ministre et l'archevêque de Montréal

S'échangent d'importantes déclarations

Devant un auditoire d'élite

(Du correspondant du Soleil)

Montréal, 13 janv. Je crois intéresser vos lecteurs en vous envoyant plus de détails sur l'événement important qui s'est produit hier soir. C'est le banquet donné au maire Wilson Smith, à l'hôtel Windsor, qui y a donné lieu. Rarement on avait vu réunis autant de personnalités de distinction : le gouverneur général, le lieutenant-gouverneur, sir Wilfrid Laurier, premier ministre, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, et les représentants les plus autorisés de l'Église dissidente, puis tous les gros benêts de la finance, tous les juges, tous les principaux fonctionnaires.

Le président du Board of Trade, M. John M. Keweenaw, occupait le fauteuil. Il avait à sa droite lord Aberdeen, le maréchal Wilson Smith, sir Wilfrid Laurier et Mgr Bruchési, à sa gauche le lieutenant-gouverneur Chapleau, l'hon. C. A. Godfrion et le révérend Père Callaghan. Plusieurs santé furent proposées successivement, d'abord celle du gouverneur-général et celle du lieutenant-gouverneur. Lord Aberdeen et sir J. A. Chapleau y répondirent avec bonheur. Fut ensuite proposée la santé de l'hôte de la fête.

Si tôt que le président eut pris son siège, Mgr Bruchési se leva et demanda la permission d'ajouter son hommage personnel au maire. Il en profita pour parler des relations de l'Église et de l'État et de l'importance pour chacun de fraterniser. S'il s'était rendu à ce banquet c'était pour accentuer ce désir et montrer les bons rapports qui existaient. Ces paroles furent acclamées avec un enthousiasme indescriptible.

A la Chambre

(Séance de ce matin)

La Chambre a commencé à siéger à 11 h. 30, ce matin, mais a expédié bien peu de besogne. L'hon. M. Robitaille propose que le bill amendement de nouveau le code municipal soit remis sur les ordres du jour, pour deuxième lecture. Cette motion est adoptée et le bill est lu en troisième et quatrième lectures et est adopté.

EN SON LIEU ET PLACE

Le BAUME RHUMAL guérit infailiblement les affections de la gorge et des poumons.

NOTES PERSONNELLES

L'hon. M. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et M. Longley, procureur général, sont arrivés à Québec ce matin et logent au Château Frontenac.

AU TARA HALL

Hier en soirée et hier soir, on a donné avec le plus grand succès "Little Muggs" au Tara Hall.

Une "compagnie populaire"

Le théâtre Casino est plus populaire que jamais. Il faut dire aussi que les représentations valent beaucoup plus que le spectacle d'entrée.

Sanglante tragédie

Réédition de la boucherie de Rawdon

Dans une ferme de Brockfield

Un cultivateur, sa femme et sa fille tués pendant leur sommeil

Le meurtrier s'est servi d'une hache

Worcester, Mass., 12.

Le crime le plus affreux que l'on ait encore enregistré dans les annales du comté de Worcester s'est déroulé dans une maison de ferme située sur le chemin de Brockfield à Sturbridge, à deux milles de Brockfield Center. Trois personnes ont été victimes d'un assassinat; Francis D. Newton, cultivateur, âgé de 49 ans; sa femme, Sarah Walker Newton, âgée de 41 ans, et leur fille adoptive Elsie Walker, âgée de 11 ans.

Tout porte à croire que le coupable est le garçon de ferme de M. Newton, un Allemand nommé Paul Woeller. Le crime aurait été commis dans une maison de ferme située sur le chemin de Brockfield à Sturbridge, à deux milles de Brockfield Center. Trois personnes ont été victimes d'un assassinat; Francis D. Newton, cultivateur, âgé de 49 ans; sa femme, Sarah Walker Newton, âgée de 41 ans, et leur fille adoptive Elsie Walker, âgée de 11 ans.

Dans une petite chambre à coucher, au premier étage, ils ont trouvé les corps de Mme Newton et de la petite fille gisant enlangués sur un lit. Les couvertures avaient été relevées sur leur tête; une hache couverte de sang était près du lit.

Un étage supérieur, un autre spectacle effroyable le a tendit. M. Newton était mort sur son lit, dont les couvertures étaient trempées de sang. Lui aussi avait été tué d'un coup de hache.

Il y avait aucun doute que le vol avait été le mobile du crime. Vendredi, M. Newton, qui était à l'aise, s'était rendu à Worcester dans le but d'acheter des chevaux, mais n'avait pas fait.

Il semble probable que l'horrible boucherie a été commise avant minuit vendredi soir. Vers dix heures, des passants ont vu une lumière dans la maison des Newton. Peu avant minuit, Mueller a été vu à l'entrée de la maison, il n'avait pas à parler de sa vie antérieure. Il avait déjà raconté, cependant, qu'il avait été dans l'armée allemande et était aux États-Unis depuis six ans.

L'année dernière, il avait travaillé dans une auberge à Point de Pines. Voici le meilleur renseignement que l'on ait donné du suspect: cinq pieds cinq pouces de stature, cinq pieds cinq pouces de stature, teint brun; marche un peu courbé, bien qu'il soit doué d'une grande force.

EN SON LIEU ET PLACE

Le BAUME RHUMAL guérit infailiblement les affections de la gorge et des poumons.

NOTES PERSONNELLES

L'hon. M. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et M. Longley, procureur général, sont arrivés à Québec ce matin et logent au Château Frontenac.

AU TARA HALL

Hier en soirée et hier soir, on a donné avec le plus grand succès "Little Muggs" au Tara Hall.

Une "compagnie populaire"

Le théâtre Casino est plus populaire que jamais. Il faut dire aussi que les représentations valent beaucoup plus que le spectacle d'entrée.

Imprudence fatale

Un chasseur foudroyé

(Spéciale au Soleil)

Saint Alexis, 13 janvier.

Un bien triste accident est arrivé hier. Trois messieurs de Châteauguay, partant du canton Farland, se dirigeaient dans le bois, pour la chasse aux cariboux; l'un d'eux, après avoir mis quinze cartouches dans son carabine, ne s'en contenant pas, mit la seconde dans le canon. Ses compagnons lui dirent que cela était dangereux, mais il n'en fit aucun cas, et tous trois partirent du campement, qui est à dix milles du village de Saint-Alexis.

Après cinq heures de marche, M. Laroche, un des trois chasseurs, trouva un trou dans la neige pensant qu'il pourrait y avoir quelques bêtes, prit sa carabine par le canon et tira dans le trou. Tout à coup la carabine partit et il traversa le cœur. Il mourut instantanément. Ses compagnons furent obligés de revenir au camp pour avoir de l'aide pour le descendre et l'enterrer. M. Laroche avait 45 ans, était marié et avait deux enfants.

Les élections municipales dans la province

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

St-Jacques, comté de Dorchester.—Les électeurs ont voté hier pour élire leurs représentants à la municipalité. Les candidats élus sont: M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller; M. J. B. Nadeau, conseiller; M. G. N. Gagnon, conseiller.

Tribunaux correctionnels

Cour de police

A la Cour de Police, ce matin, une femme a été condamnée à \$10 d'amende et les fait pour vente de boissons sans licence.

Cour du recorder

A la Cour du Recorder une couple de causes pour ivresse.

Assaut brutal

Deux jeunes gens, Ouséme Gosselin et son frère, ont été condamnés à \$10 d'amende et les fait pour ivresse.

Le samedi 12, 2 janvier, Ouséme Gosselin a été arrêté et amené à Québec sous bonne garde. Son procès aura lieu mardi prochain en Cour de Police.

Son frère est depuis plus d'un an à l'emploi de M. Philype Rousseau, de la même paroisse. Samedi dernier, M. Rousseau est venu à la ville avec son employé. Celui-ci, qui trouvait la route longue, voulait accélérer outre mesure l'allure du cheval. M. Rousseau lui rappela qu'il en était le propriétaire. Gosselin, qui est un jeune homme dans toute la vigueur de l'âge, bête en hercule, tomba dessus à bras raccourci et le frappa même à coups de bâton.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit. Il se propose, aussitôt qu'il sera suffisamment rétabli, de porter plainte contre son assaillant.

M. Rousseau, par suite de cet assaut assaut brutal, qu'il a subi, est aujourd'hui au lit